



PLAN D'ACTION DU RSI

Rétablir un service efficace pour les entreprises

Le 24 février 2010, Eric WOERTH et Hervé NOVELLI ont annoncé un plan d'action pour résoudre les difficultés rencontrées par les artisans et les commerçants avec l'interlocuteur social unique

Une réforme créatrice de difficulté pour les entreprises

Le régime de protection sociale des artisans et commerçants a été profondément réformé au cours de ces dernières années :

- création du Régime social des indépendants (RSI) en 2006, qui a unifié la gestion de leurs prestations sociales.
- l'interlocuteur social unique (ISU) mis en place au 1er janvier 2008, est désormais l'unique organisme au lieu de trois qui calcule et recouvre l'ensemble des prélèvements sociaux.

La réforme de l'ISU a cependant généré des problèmes pour environ 100 000 cotisants, soit 6 % des assurés concernés. C'est une situation inacceptable qui se traduit pour ces personnes par des difficultés pour s'affilier comme nouvel assuré ou pour acquitter leurs cotisations sociales.

Un plan d'action pour résoudre ces difficultés

Avant la fin de l'année 2010, le Gouvernement s'engage avec l'ACOSS et le RSI à ce que les problèmes techniques soient résolus grâce à :

- une amélioration du processus d'affiliation et de radiation des cotisants.
- une résolution des dossiers comportant actuellement des anomalies, d'ici décembre 2010
- La collecte des déclarations de revenus 2009 permettant d'asseoir le calcul des cotisations dues en 2010 sera améliorée afin de réduire significativement les taxations d'office.

A moyen terme, les conditions seront réunies pour assurer un fonctionnement normal de l'ISU :

- À partir de 2011, la déclaration de ressources des artisans et commerçants sera supprimée. Les artisans et les commerçants n'auront plus qu'une seule déclaration à remplir, puisque c'est à partir de la déclaration fiscale des revenus du foyer que des échanges automatisés entre services fiscaux et URSSAF permettront le calcul des cotisations ;
- les systèmes d'information du RSI et des URSSAF seront rénovés pour permettre la mise en place d'un système d'information unique, dédié à l'ISU et partagé entre les deux réseaux.

Enfin, Eric WOERTH et Hervé NOVELLI souhaitent la mise en place d'une plateforme de médiation commune RSI / URSSAF pour apporter des réponses rapides et adaptées aux artisans et commerçants qui rencontrent des difficultés liées à l'ISU.